

*MOINES ET VILLAGEOIS EN EXTRÉMADURE
AU XVI^e SIECLE :
UN EXEMPLE GUADALOUPE*

Adèle PERRIN

(Thèse de 3e cycle, Lyon, juin 1982)

L'Extrémadure, province espagnole proche du Portugal, demeure une région mal connue. Cette méconnaissance réside principalement dans deux faits. D'une part, l'accès, de par son relief montagneux, fut et reste difficile. D'autre part, l'économie, axée surtout sur l'élevage, en a fait une zone à prédominance pastorale.

Si l'Extrémadure septentrionale a été l'objet, ces dernières décennies, d'études portant sur les territoires gérés par les ordres tels que ceux d'Alcantara ou de Saint-Jacques (1), la partie orientale nous est moins connue.

Le thème du fonctionnement et l'évolution d'une seigneurie, qu'elle soit ecclésiastique ou laïque, n'est pas une préoccupation récente. Pourtant, peu d'Espagnols, jusqu'à ces dernières années, se sont penchés sur des thèmes de ce genre. Beaucoup de travail reste donc à faire dans ce domaine.

L'étude de la seigneurie ecclésiastique de Guadalupe, entreprise dans le cadre d'une thèse de troisième cycle, n'a pas la prétention de prendre en considération tous les aspects de la vie extrême. C'est uniquement dans le cadre bien particulier du village de Guadalupe que nous nous proposons d'entrer, afin d'examiner les comportements et la manière de vivre de ses habitants. De plus, certains aspects de l'histoire économique et sociale seront analysés en profondeur, d'autres seront seulement exposés. Enfin, on laissera de côté dans bien des cas, tout ce qui touche aux relations entre les moines et le monde des puissants de l'époque, dans la mesure où ces relations n'interfèrent pas avec la vie du

village. Notre propos n'en reste pas moins de donner une vue globale de l'histoire des moines et de villageois cohabitant en un même village, mais aussi, des changements intervenus en un peu plus d'un siècle.

Le XVI^e siècle, mais aussi le XV^e siècle, présentent la particularité d'être une période charnière dans l'histoire de la seigneurie hiéronymite de Guadalupe. En effet, après l'installation de l'ordre de Saint Jérôme dans le village (2), des structures nouvelles se mettent lentement en place, quitte pour cela à empiéter sur les droits existants des premiers villageois (3).

Peu d'informations nous sont parvenues sur l'origine de Guadalupe, sinon que l'endroit, dès le XIII^e siècle, était déjà connu comme centre de pèlerinage (4). Il faudra attendre le milieu du XIV^e siècle pour que le site bénéficie d'une assise juridique propre (5). En 1340, Alphonse XI roi de Castille octroie une charte de fondation au nom de la Puebla de Guadalupe (6). Le roi nomme un prieur séculier qui aura la juridiction spirituelle et temporelle – ainsi que le stipule la charte – sur le village. Le prieuré, séculier à l'origine, devient en 1389 régulier avec l'arrivée et l'installation d'un ordre religieux nouvellement créé : les Hiéronymites. Le prieur hiéronymite devient ainsi le seigneur féodal du village, et le directeur spirituel des villageois (7).

La seigneurie ecclésiastique de Guadalupe se compose du monastère, du village et de quelques terres environnantes (8). Le monastère et l'église sont situés au centre même du village, partageant ainsi Guadalupe en deux quartiers : le quartier d'En Haut et celui d'En Bas (9).

Au XV^e siècle, le village compte déjà un nombre important d'habitants. Pourtant les difficultés d'une démographie sans cesse en mouvement – du fait du pèlerinage – rendent encore la réponse grossière, mais suffisante pour retenir des valeurs approximatives. Ainsi, d'après les registres paroissiaux (10), comme d'après les témoignages des contemporains, le village aurait compté plus de 1.000 feux. Le recensement de 1407 dénombre 289 feux (*vecinos*) capables de payer la «Fazendera», plus 10 hidalgos, 2 notaires, et quelques ecclésiastiques séculiers (11). En 1447, ce sont 500 «vecinos» que compte le village. Le recensement de la Fazendera totalise, en 1500, 1.030 vecinos, alors que quelques années auparavant, 200 familles, accusées par le tribunal inquisitorial de judaïser ou d'avoir une origine juive, ont été chassées. Par contre, le XVI^e siècle est pour Guadalupe une période de déflation démographique. Après l'ostracisme d'une partie de sa population, le village subit les effets désastreux de la peste et de la famine. En 1525, on recense seulement 667 vecinos.

Le monastère, quant à lui, abrite au XVe siècle une centaine de moines. Diego de Ecija avance le chiffre de 114 pour les années 1468-1487, alors que la peste commence à sévir dans la localité. N'oublions pas que l'Inquisition en a chassés plus d'une cinquantaine en 1485. Au XVIe siècle, les effectifs monastiques oscillent entre 130 et 150. Ce nombre étant jugé excessif — «le monastère est plein comme une ruche» disent à plusieurs reprises les chroniqueurs hiéronymites —, le roi interviendra au début du XVIIIe siècle pour limiter le nombre de moines à 110, limitation qui ne sera jamais respectée.

La seigneurie est dirigée par le prieur, qui est aussi le chef hiérarchique de la communauté monastique. Il est le seigneur spirituel et temporel du village. Ces titres, et la position sociale qu'ils lui confèrent, ont donné parfois l'impression à bons nombres de contemporains, d'un pouvoir détenu entièrement par un seul homme. Or, cette puissance du prieur appellerait fréquemment des nuances, puisqu'il est entouré de conseils (12), lesquels sont chargés de prendre les décisions nécessaires à la gestion du monastère et de son domaine. Ces conseils prennent aussi en considération les questions touchant la vie quotidienne de la localité. De plus, à chaque rouage de la seigneurie, dans chaque «service» (*oficio*) est placé un moine. Il est responsable de son service, et peut prendre certaines initiatives tant qu'elles restent liées à sa fonction, le prieur n'intervenant que pour les cas jugés graves, mais là encore, il est assisté d'un conseil. Ainsi, les pouvoirs sont en fait partagés entre quelques moines, souvent recrutés parmi les plus anciens.

Le monastère de Guadalupe passe pour être fort riche. Depuis sa fondation, et jusqu'à la période qui nous intéresse, il a effectivement bénéficié des faveurs des rois — et surtout de celles des Rois Catholiques —, lesquels lui ont octroyé de nombreux privilèges et rentes. Les Hiéronymites reçoivent au début du XVIe siècle, des recettes importantes. Elles proviennent donc de l'accumulation de rentes, mais aussi des «aumônes» (*demandas*) recueillies, au nom de la Vierge de Guadalupe, dans toute la péninsule ibérique et même dans les nouveaux territoires américains. Les revenus des propriétés foncières et immobilières que le monastère a acquises soit par achat, soit par donation, occupent une place non négligeable parmi ces recettes. Cependant, les dépenses du monastère sont à l'image de ses recettes, c'est-à-dire importantes. Ces dépenses se font principalement dans deux directions. D'une part, les Hiéronymites entretiennent de nombreuses œuvres de charité qui vont de l'orphelinat, en passant par les hôpitaux, à la réception et la nourriture des pèlerins. D'autre part, les moines se sont lancés, dès le XVe siècle, dans de grands travaux de construction, puis d'embellissement du couvent. Pour cela, ils ont fait appel à une main-d'œuvre d'artisans spécialisés et d'artistes de grande renommée (13). A cela s'ajoutent les salaires et l'entretien des gens travaillant pour le monastère. En dépit des

rentes, aumônes, et autres recettes, à plusieurs reprises les caisses du monastère sont vides. En 1476, un villageois fortuné n'hésite pas à prêter aux moines des sommes importantes. Ce fait demeure cependant exceptionnel, et il se déroule au temps de l'entente moines-conversos. Le prêteur était un juif converti récemment au christianisme. Il n'en demeure pas moins que cet acte traduit tout à fait l'alliance qui existe entre les moines et la classe fortunée du village, composée pour une grande partie par des juifs nouvellement convertis au christianisme, à la veille des violentes persécutions antisémites.

Au XVI^e siècle, la balance des comptes du monastère n'aurait pu en aucun cas être équilibrée, si les moines, après le départ des conversos, ne s'étaient spécialisés dans l'élevage. Les Hiéronymites accèdent, durant le XVI^e siècle, au rang de gros producteurs d'ovins. Leurs troupeaux sillonnent les terres d'Extrémadure durant les périodes de transhumance, ce qui entraîne parfois des conflits avec la puissante Mesta, et les autorités des territoires par où les chèvres, moutons et brebis passent (14).

Cette reconversion de l'économie monastique a été rendue nécessaire du fait de la chute des aumônes (14) et des diverses fluctuations monétaires, sans oublier le déclin économique que connaît le village après le départ des conversos, à la fin du XV^e siècle. Mais elle a été possible parce que, durant tout le XV^e siècle, les prieurs de Guadalupe avaient obtenu des rois des privilèges leur accordant, pour leurs troupeaux, des autorisations pour circuler librement, sans que les moines aient à payer la moindre taxe ou droit de passage pour lesdites bêtes.

Pour avoir une idée de l'importance prise par l'élevage qui, rappelons-le, est une activité typiquement extrémègne, il suffit de quelques chiffres. Ainsi, en 1398, le cheptel est de 2.816 bêtes, mais déjà en 1527 les comptables hiéronymites notent qu'ils possèdent 31.988 têtes de bétail. Le cheptel continue de croître, puisqu'en 1730 il totalise exactement 45.082 bêtes (15).

D'une manière générale, les formes d'exploitation des domaines hiéronymites se fondent sur une méthode d'exploitation directe, exception faite toutefois pour une partie du village et de son territoire qui est détenu en location par les villageois ayant passé contrat avec le prieur ou ses représentants. Signalons dès à présent que la petite propriété existe à Guadalupe, comme l'attestent les nombreux actes de ventes de terre et de maisons faits par les villageois au monastère, et ceci dès la fin du XV^e siècle, moment où les Hiéronymites entreprennent leur politique de remembrement. Ces petits propriétaires, pour la plupart, s'acquittent d'un cens annuel minime puisque, pour les plus anciens, il n'excède pas une ou deux poules (16). Plus l'implantation du propriétaire dans

le village est récente, plus le cens sera élevé. Ainsi, certains cens à perpétuité accordés au XVe siècle s'élèvent à 4 poules. Au XVIe siècle, plus aucun cens à perpétuité ne sera délivré. Par contre, les moines notent expressément dans leurs livres de comptes qu'il convient de racheter toutes les maisons et les terres ayant un cens à perpétuité ou de longue durée, chaque fois que cela sera possible. Pourtant, la petite propriété n'a pas disparu au XVIIe siècle dans le village, puisque les actes de vente se multiplient, mais on ne retrouve plus la mention cens à perpétuité. De plus, les actes font état de taxes importantes qui pèsent sur le logement ou la terre; à cela s'ajoutent bien souvent de lourdes hypothèques. En fait, si la petite propriété au XVIIe siècle n'a pas disparu, elle s'amenuise puisque le volume des actes de vente ne cesse de s'accroître, et que par ailleurs l'acheteur privilégié, et pratiquement exclusif, est le prieur (17). Ce transfert de la propriété est bien le signe d'une paupérisation certaine des Guadeloupenses. Des indices de l'appauvrissement qui frappe la société villageoise sont à chercher dans le XVIe siècle, et plus précisément dans la première moitié.

Le désir maintes fois exprimé par les moines chargés des orientations économiques serait d'assurer l'auto-approvisionnement des produits alimentaires de première nécessité. En réalité, ce souhait ne fut jamais atteint, car si en 1462 la production locale en grain atteint 4.000 fanègues, il faut importer 4.000 autres fanègues afin d'assurer les besoins annuels du monastère et du village confondus. Cette dépendance ira en s'amplifiant puisque les importations de grains, à la fin du XVIe siècle, s'élèvent à 8.000 fanègues, alors que la production locale reste stable.

Les contacts entre les moines et les villageois s'établissent pour une bonne part à travers le monde du travail, car le monastère est aussi une entreprise qui utilise une main-d'œuvre importante. En 1752, 654 domestiques sont répertoriés. La construction de nombreux bâtiments, ainsi qu'une économie en expansion peuvent laisser supposer que le nombre d'employés du monastère devait être sans doute plus élevé au XVIe siècle qu'en 1752.

Mises à part ces relations travailleurs-employeurs, d'autres contacts existent entre les deux parties. Ils sont assurés par la mise en place d'un système juridico-administratif que l'on retrouve à tous les niveaux de la vie municipale. Ces administrateurs, nommés par le prieur, veillent à l'application des lois et coutumes et à leur bon fonctionnement. Ils représentent le regard du prieur sur tous les actes de la vie villageoise.

Ceci est une brève, mais indispensable, présentation du Guadeloupe des XVe et XVIe siècles.

En fait, la problématique de cette étude tourne autour de trois points essentiels. Tout d'abord, il s'agissait de dégager la position, l'organisation et les pouvoirs de la communauté monastique à l'intérieur du couvent, comme dans la localité. Ensuite, il fallait aborder les villageois à travers leur vie de tous les jours. Enfin, il convenait de voir pourquoi et comment des conflits d'origine religieuse, mais aussi économique, ont éclaté aux XVe et XVIe siècles. Relations conflictuelles qui se traduisent au XVIe siècle par des réactions seigneuriales auxquelles répondent des résistances villageoises.

Le premier point concerne donc le monastère et ses habitants. Après les avoir entrevus dans les quelques observations liminaires, une question se pose. Qui sont ces Hiéronymites ? Ils appartiennent à un ordre peu connu en France : l'Ordre de Saint Jérôme, fondé au début du XIVe siècle. Très vite l'Ordre de Saint Jérôme devient riche et puissant. Il accueille une partie de l'élite intellectuelle du pays. Au XVe siècle, de nombreux Hiéronymites sont des conversos (18). L'Ordre devient ainsi la cible de l'Inquisition. Le Saint Office accuse les monastères Hiéronymites, et surtout celui de Guadalupe, d'être un repaire d'hérétiques. Les Hiéronymites de Guadalupe vont être les plus touchés par la vague de suspicion inquisitoriale, et ceci dès 1484. Cette caractéristique des postulants hiéronymites disparaît au XVIe siècle avec les statuts de pureté de sang qui se mettent en place à Guadalupe dès la fin du XVe siècle. Nous avons vu précédemment qu'au sommet de la hiérarchie est le prieur. Il est élu par ses compagnons pour un mandat de trois ans. Ce mandat lui est souvent renouvelé, bien que cela aille à l'encontre du statut de l'Ordre, lequel stipule qu'on ne doit pas réélire deux fois de suite un même homme. Il faut qu'entre le premier et le deuxième mandat un autre prieur ait été élu. Il arrive fréquemment que le Père Mayordome devienne prieur. C'est lui qui connaît le mieux les affaires de la seigneurie et du couvent. Il est aussi le principal adjoint du prieur. En ce qui concerne les liens qui unissent le clergé séculier aux habitants du village, ils se présentent sous la forme d'un système de dépendance : dépendance du salarié vis-à-vis de l'employeur, des administrateurs envers leurs supérieurs, et d'une manière générale, des villageois envers leur seigneur. Ces relations inférieurs-supérieurs vont entraîner au XVIe siècle des conflits où les revendications pour le maintien des libertés vont se faire au nom de la coutume.

Le deuxième point consacré aux villageois débute par une étude démographique. Nous ne reviendrons pas sur cet aspect, pour avoir eu l'occasion précédemment d'en parler. Disons simplement que Guadalupe connaît deux problèmes particuliers : un nombre relativement important d'enfants abandonnés qui sont placés dans l'orphelinat, et un nombre élevé de veuves et de veufs. Ainsi, en 1636, sur 18 mariages célébrés, 9 furent entre veuves et veufs.

C'est à travers les caractères de l'économie villageoise que l'on peut le mieux approcher et connaître le Guadaloupense. Quels sont les moyens de travail, et les pratiques agricoles ? Quels sont les métiers représentés dans le bourg ? L'étude des activités professionnelles, faite à partir des registres des défunts, met en évidence la prédominance du secteur secondaire (61,5 %), au détriment du primaire (seulement 12,8 %). Les services sont plutôt bien placés, puisqu'ils représentent 25,6 % des personnes concernées pour les années 1573-1578. Nous avons donc affaire à un village bien particulier qui se compose d'une masse majoritaire d'artisans. Signalons que ces artisans, pour la plupart, travaillent pour le compte du monastère. Les moines représentent une clientèle importante; ils fournissent dans bien des cas la matière première. C'est le cas pour les cordonniers qui reçoivent le cuir du monastère, pour les bouchers, etc... De plus, le monastère emploie dans ses fabriques et offices de nombreux artisans du village, ainsi que des apprentis qui, après leurs années d'apprentissage, accèdent au titre d'ouvrier (*oficial*). Malgré le nombre élevé d'artisans, il n'existe aucune association corporatiste.

Le manque de terre explique en partie que les villageois se soient tournés vers des activités artisanales. Pourtant, le Guadaloupense ne dédaigne pas le travail de la terre. Nombreux sont ceux qui, en dehors de leur activité principale, cultivent un lopin de terre, jardin, vigne ou oliveraie. Souvent, ces parcelles appartiennent au monastère qui les loue. La durée des baux, fixée à 5 et même 9 ans au XVe siècle, se restreint. Elle passe à 4 ans la première moitié du XVIe siècle, puis à 3 ans à partir des années 1540. On trouve parfois des baux d'une durée d'un an. Les conditions requises à la location peuvent présenter des risques pour la famille qui désire louer. En effet, le futur contractant doit présenter un garant, leurs biens sont alors hypothéqués. Nous avons là un type d'endettement qui peut être lourd de conséquences, car si le père n'a pu payer, la dette retombe sur les enfants et petits-enfants.

Des locations trop élevées obligent une partie des hommes à tomber dans la catégorie des journaliers. Au XVIIIe siècle, Guadalupe compte un nombre considérable de pauvres et de journaliers (19).

Centre de pèlerinage, point de rencontre d'une multitude de gens aux origines sociales et géographiques différentes — nobles, truands, Espagnols ou étrangers — Guadalupe affiche des prix élevés. La cherté de la vie, dénoncée par les contemporains, apparaît avec netteté après une analyse comparative des prix des céréales et du vin. A titre d'exemple, lorsque la fanègue de blé est à 340 maravédís, en 1574, en Nouvelle Castille, elle coûte 374 maravédís à Valladolid, et 390 maravédís à Guadalupe. L'arrobe de vin se vend, en 1576, à Guadalupe 272 maravédís, alors qu'à Valladolid elle ne dépasse pas 192 maravédís.

Elle est moins chère en Nouvelle Castille, puisqu'on l'achète pour 168 maravédís (20).

L'étude d'inventaires après décès donne une idée assez précise des objets que le Guadaloupense utilise dans sa vie quotidienne, mais aussi des prix auxquels ils sont estimés. Cet examen fournit d'intéressantes possibilités de contrôle. Il confirme l'entrée du fer dans la vie de tous les jours, la place restreinte du cuivre, ainsi que l'utilisation du liège — produit local — dans le mobilier domestique.

Différents groupes composent la communauté villageoise. Cette répartition par groupes obéit à un désir de rassembler les éléments influents et actifs, et de distinguer ceux qui adoptent une attitude passive face au pouvoir monastique (21). Ainsi, si les nobles, peu nombreux — une dizaine —, n'ont aucune emprise véritable sur la vie du village, les notables (22) qui adhèrent en général aux positions du monastère, peuvent représenter une force d'opposition non négligeable, surtout lorsqu'ils trouvent des appuis dans les couches artisanales ou paysannes du village. En réalité, c'est grâce à ce groupe des artisans-paysans (23) qu'une fonction libératrice a pu se développer pendant 150 ans, face au régime seigneurial.

A l'opposé, les groupes que l'on pourrait qualifier de silencieux — ceux qui n'agissent pas, et que l'on rencontre rarement dans les documents —, proviennent des couches les plus démunies de la société (exception faite des confréries). On y trouve, bien entendu, les misérables, ceux qui vivent dans la misère et que le monastère assiste, mais il y a aussi les semi-assistés, autrement dit les travailleurs saisonniers. Au bas de l'échelle, un groupe vraisemblablement peu nombreux, mais combien dépendant : les esclaves ! A ces silencieux pour cause d'extrême dépendance et de pauvreté, il convient d'ajouter les hommes et les femmes qui se sont engagés dans une confrérie. Ces derniers constituent pour le pouvoir monastique un corps d'encadrement idéal (24). Les forains — il y aurait en permanence quelques 1.000 étrangers à Guadaloupe —, jouent dans cette épreuve de force un rôle déterminant, ne serait-ce que par les idées qu'ils véhiculent. Ils demeurent cependant un groupe tout à fait marginal.

Guadaloupe, fort heureusement, ne se limite pas à un partage entre groupes revendicatifs et majorité silencieuse. La vie quotidienne place des hommes en étroite relation les uns avec les autres.

Grâce à un inventaire extrêmement détaillé des maisons que le monastère possède dans le village (25), j'ai pu reconstituer sinon totalement, du moins en partie, l'habitat des Guadaloupenses pour l'année 1526, et voir quelles étaient

les conditions requises au logement. On constate tout d'abord un regroupement des familles par catégories sociales. Les gens aisés préfèrent les abords proches du monastère; les autres occupent des ruelles plus éloignées. De plus, la proportion de familles ayant une sécurité de logement grâce aux baux à long terme ou à perpétuité est relativement faible. Enfin, une véritable crise du logement sévit dans le village. En 1519, les moines exproprient quelques 70 villageois en vue d'agrandir le monastère. Les villageois expropriés se regroupent, formant une sorte de comité. Leur objectif est la construction d'un nouveau quartier, mais le monastère refusera tout compromis. Dans l'ensemble, les Guadeloupenses sont insatisfaits des conditions de logement. Ils se plaignent de la cherté, de la petitesse, et de l'insalubrité des maisons. Afin d'avoir une idée plus précise de l'habitat, attardons-nous un instant sur une rue du quartier d'En Haut, la Rue Neuve, située en bordure du monastère. Les Hiéronymites possèdent 15 maisons correspondant aux numéros 3 à 20. Ne figurent pas dans l'inventaire les numéros 1, 2, 17, 18, 19. Les trois derniers numéros n'existent certainement pas, car d'après l'inventaire, la maison numéro 20 est mitoyenne avec celle qui porte le numéro 16. Les maisons n'occupent qu'un côté de la rue, en face se trouve l'enceinte du monastère. D'après le tableau de la page suivante, la première remarque que l'on puisse faire porte sur l'aspect professionnel des personnes habitant dans la Rue Neuve. On compte 5 « professions libérales » notables, maire, notaire; 4 travailleurs manuels qualifiés, 1 aubergiste. Il reste 4 autres personnes dont la profession n'est pas mentionnée, mais qui, pour trois d'entre elles, occupent des surfaces allant de 107 à 661 m². Nous avons là une rue habitée par des gens aisés, des notables. Seuls Pedro Sanchez et deux charpentiers représentent la catégorie la plus défavorisée. Ils occupent environ 34 m². Si l'on compare ce mini-groupe de « pauvres » à celui des notables on s'aperçoit que les premiers n'ont ni cour, ni locaux pour d'éventuels animaux, et qu'une seule pièce remplit diverses fonctions. De même, les surfaces réunies des celliers et remises des trois notables égalent largement la surface habitable des pauvres. Entre pauvres et riches le rapport pour loger sa famille est de 1 à 9. Celui pour loger ses animaux de 1 à 45, et celui pour cultiver, circuler, se détendre passe de 1 à 880 ! D'autre part, l'auberge se révèle être une maison comme les autres dans sa disposition : cuisine, chambre patronale au premier étage, avec cours et jardins. Seules de nombreuses chambres au rez-de-chaussée et les 8 étables la différencient des autres maisons « bourgeoises ».

Non loin de la Rue Neuve, d'autres rues et ruelles présentent des caractéristiques bien différentes. Prenons la rue appelée Derrière la Boucherie. La moyenne des surfaces habitables ne s'élève pas au-dessus de 46 m², et de nombreuses familles vivent dans des locaux encore plus restreints. Par contre le rapporteur de l'inventaire signale parfois l'existence d'un cellier, d'une cour, ou d'une étable. Peu de familles ont une cuisine. Le vestibule, dans ces logements

N°	NOM	PROFESSION	SURFACE TOTALE	DIVISION DE L'HABITATION PAR CATEGORIES																	
				SURFACES HABITABLES (Cuisine + chambres + salle + vestibule)		SURFACES DANCES POUR ANIMAUX (écuries + étables + greniers à foin, etc.)		SURFACES HORS OEUVRE (cours + patios + jardins + passages)		SURFACE DES COMBLES		SURFACE RESERVE ET CELLIER		SURFACE DES COULOIRS ABRITES							
				Nbr.	m ²	%	Nbr.	m ²	%	Nbr.	m ²	%	m ²	%	m ²	%	m ²	%			
3	ISABEL de SYRELA		107,94	3	79,96	74,0	0	0	0	0	0	0	0	0	10,9	10,0	17,1	15,7			
4	ANTON GAGO	Charpentier	57,83	3	40,75	70,0	0	0	0	0	0	0	0	0	12,0	21,0	5	8,6			
5	Héritier de PERO SANCHEZ		14,8	1	9,32	63,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5,5	37,0			
6	SANCHEZ	Charpentier	30,24	1	23,52	77,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6,7	22,0			
7	MORENO	Docteur	690,91	7	173,31	25,0	38,72	5,6	270,82	39,2	81,9	11,8	0	0	47,6	6,8	89,6	13,0			
8	DIEGO GIMENEZ		400,84	7	157,72	39,4	31,36	7,8	117,98	29,4	0	0	0	0	31,9	8,0	61,6	15,3			
9	HERNANDEZ ALCÁDE	Maire	2.611,16	9	184,55	7,6	75,34	2,9	2.310,9	88,5	10,9	0,4	0	0	22,6	0,8	6,6	0,25			
10	BOUTIQUE OBRERO		9,47	1	9,47	100,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
11	OBRERO	Boutiquier	75,01	4	61,81	82,4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13,1	17,5			
12	HIDALGO	Pharmacien	380,95	10	213,52	56,0	16,3	4,2	128,64	33,7	0	0	0	0	22,5	6,0	0	0			
13	TALAVERA	Charpentier	103,94	4	103,94	100,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
14	AUBERGE GALLEGO		1.361,3	16	442,6	32,5	156,0	11,4	592,76	43,5	0	0	0	0	63,6	4,6	105,0	7,7			
15	SANCHEZ	Charpentier	131,89	4	102,77	78,0	0	0	0	0	8,8	6,6	0	0	20,3	15,4	0	0			
16	LA BONNE CHIRETIENNE		661,7	12	405,67	61,2	34,12	5,3	199,28	30,1	0	0	0	0	9,4	1,4	12,2	1,8			
20	BELLO	Notaire	236,49	4	105,44	44,5	24,3	10,3	68,99	29,2	0	0	0	0	23,4	9,9	14,3	6,0			

minuscules, remplit toutes les fonctions, puisqu'on y cuisine, on y dort. Il peut servir aussi d'entrepôt, laissant peu de place pour les individus.

L'usage pratiquement généralisé du cellier dans l'habitat, n'est pas pour nous surprendre. Le Guadaloupense manifeste une prédilection toute particulière pour le vin. Les tavernes sont nombreuses dans le village, ce qui permet au Guadaloupense de passer outre l'ordonnance municipale qui régleme le temps que peut rester une personne dans une taverne.

Dans la troisième partie de ce travail, je me suis attachée à suivre les mouvements sociaux, et les réactions seigneuriales.

A Guadaloupe, la religion joue le rôle de détonnateur. En effet, c'est par une démarche à l'origine antisémite que les conflits éclatent (26), et ceci, dès 1476. Ainsi que je le signalais précédemment, une bonne partie des habitants du village sont au XVe siècle, Juifs ou conversos (27), et bon nombre de Hiéronymites ont, ou ont eu, des relations avec le monde juif (28). Cet état de fait crée dans le village et à l'intérieur du monastère des dissensions. Celles-ci se traduisent par une montée des intolérances. Rappelons que l'économie est tenue au XVe siècle par les Juifs et les « Conversos », alors que les « Chrétiens de toujours » sont relégués au rang secondaire d'agriculteurs. Ainsi, à partir de 1476 et jusqu'en 1485, Judéo-Chrétiens et Vieux-Chrétiens vont s'affronter ouvertement. Cet antagonisme oblige la presque totalité des Juifs à se convertir. Lorsque l'Inquisition arrive en 1485, il ne sera plus question de Juifs, mais uniquement de « Conversos ». Les sanctions, les persécutions dont ils vont être l'objet auront des conséquences extrêmement fâcheuses pour la société et l'économie villageoise (29). Au plan économique, l'exclusion du groupe dispensateur d'un incontestable essor économique amène la société villageoise à se replier sur elle-même. Aux commerçants succèdent les paysans-artisans. De plus, les relations entre les villageois et le prieur se modifient. Les Vieux-Chrétiens ne peuvent prétendre au maintien des relations privilégiées existant avant 1483 entre le milieu juif ou judaïsant et les prieurs, eux-mêmes ouverts sur le monde ju daïque (30).

Entre 1485 et 1509, le fossé entre la communauté villageoise et ecclésiastique ne cesse de se creuser, aboutissant au premier des grands procès qui vont opposer durant la première moitié du XVIe siècle, les villageois aux moines.

Après les désordres des années d'Inquisition (31), il est indispensable pour les Hiéronymites de consolider, voire de renforcer, le pouvoir seigneurial dans la localité. Le monastère suit simultanément deux lignes :

– L'une au plan économique, avec une concentration accélérée des terres, une position de plus en plus forte comme principal dispensateur de travail. A cela il faut ajouter des impositions nouvelles.

– L'autre au plan juridique, avec des restrictions législatives : refus de reconnaître l'exemption des villageois devant l'impôt royal, qui se double d'un second refus, celui de laisser aux villageois une certaine autonomie municipale.

La communauté villageoise s'oppose à la volonté hégémonique du monastère, mais cette opposition est essentiellement juridique. Ainsi, les villageois affirment que le territoire de Guadeloupe doit appartenir au village et non pas au monastère; revendication qui en entraîne une autre : celle des libertés municipales. D'ailleurs, cette question est au cœur des procès. Les villageois remettent en cause les administrateurs municipaux désignés par le prieur et réclament leurs propres autorités municipales, librement élus par la collectivité. Et enfin, ils se défendent d'avoir à payer un quelconque impôt royal, car, selon eux, ils en sont exemptés par privilège. Les deux parties se placent sous l'arbitrage royal, par l'intermédiaire de la Chancellerie de Grenade. L'intervention royale, qui cherche à ne mécontenter personne, aura pour objectif de s'immiscer de plus en plus dans les affaires internes de la seigneurie sans que pour autant les villageois obtiennent des avantages réels. Quant aux moines, ils vont perdre, dans cette affaire, de leur indépendance face au pouvoir royal. Ainsi, à la fin du XVI^e siècle, et surtout durant tout le siècle suivant, on constate un déplacement du pouvoir politique. Le pouvoir prieural s'efface devant le pouvoir royal. Toutefois, si l'on se place dans l'aire guadaloupense, il y a bien eu consolidation du pouvoir seigneurial qui s'est faite au détriment des aspirations villageoises, lesquelles ont été à chaque fois rejetées, sauf en ce qui concerne l'exemption fiscale qui est reconnue par le roi Charles V (32). Il est intéressant de noter que c'est au cours du XVI^e siècle que se met en place une législation guadaloupense régissant l'ensemble des activités des personnes (33). En effet, les Ordonnances Municipales traduisent admirablement la surveillance dont les villageois sont l'objet, et la dépendance tant moral qu'économique dans laquelle le monastère maintient ses sujets. En 1622, sont élaborées de Nouvelles Ordonnances Municipales qui reprennent pour l'essentiel, mais en les complétant, celles en vigueur au XVI^e siècle. Il s'agit, en fait, d'une remise à jour de la législation municipale. A cette occasion, des villageois vont émettre les vœux que leurs aînés avaient portés devant les magistrats de Grenade. Le prieur, aidé d'un conseil restreint, mais tenant compte aussi des décisions du roi lors des procès, et auteur des ordonnances municipales, va rejeter toute modification à la situation existante. Dès lors, il ne sera plus question de libertés municipales, ni territoriales.

L'échec des revendications villageoises et la réaction du pouvoir seigneurial ne doivent cependant pas cacher la place de plus en plus importante que commence à occuper le pouvoir royal à l'intérieur même de la seigneurie.

Ainsi la consolidation du pouvoir monastique sur les villageois se double de l'intrusion du pouvoir royal dans la seigneurie. Les Guadeloupenses se retrouvent avec deux maîtres : le prieur et le roi. Les Hiéronymites, si sourcilleux quant à leur indépendance, déjà fortement ébranlée en 1485 avec l'arrivée de l'Inquisition, ne pourront plus repousser, ni même se défendre du pouvoir royal. En fait, le roi apparaît comme le grand vainqueur, au sortir de ce XVI^e siècle de contestation.

NOTES

- 1 – LE FLEM (J.P.), «Caseres, Plasencia y Trujillo en la segunda mitad del siglo XVI», *Cuadernos de Historia de Espana*, pp. 248-298, 1967. De nombreuses études sont en cours actuellement, elles sont réalisées par l'Université d'Extremadure.
- 2 – Les 30 premiers Hiéronymites et leur prieur le Père Yanez, arrivent à Guadalupe le 30 octobre 1398.
- 3 – La charte de fondation sera la source de nombreux conflits qui opposeront les villageois au prieur. Les interprétations de la charte sont différentes selon que l'on est moine ou villageois.
- 4 – Le père German Rubio, franciscain guadaloupense du début du XXe siècle, a écrit notamment un livre intitulé *Historia de Guadalupe*, où il consacre un chapitre à la légende de la Vierge de Guadalupe. Il semblerait, d'après la légende, que très vite – quelques jours seulement après l'apparition de la Vierge – le premier pèlerinage ait eu lieu, sous la direction des prélats de la ville de Cacères. L'endroit était alors connu comme étant particulièrement isolé, loin de toute habitation. Des bergers y emmenaient leurs troupeaux. On y pratiquait aussi la chasse à l'ours.
- 5 – A.H.N. Clero Perg. 391/12. Ce document peut être consulté aux Archives Historiques de Madrid.
- 6 – La charte de fondation commence ainsi : «A ceux qui verraient ce privilège, sachez comment nous, D. Alphonse par la grâce de Dieu, roi de Castille... parce que l'ermitage de Sainte Marie, qui est à côté d'une rivière que l'on nomme Guadalupe, était fort petit et en partie en ruine, et que les gens qui y venaient en pèlerinage et par dévotion ne pouvaient pas y entrer, nous ordonnons que l'ermitage et l'église soient agrandis... Nous donnons des terres nous appartenant... De plus nous donnons des terres à des gens qui habitent à côté de l'ermitage pour qu'ils construisent des maisons, et d'autres terres pour qu'ils sèment du blé...».
- 7 – «A vous mes vassaux...», c'est ainsi que le prieur s'adresse aux villageois dans les actes officiels.
- 8 – Les terres octroyées à la nouvelle fondation s'étendent sur une demie lieue autour de l'église. Ce qui représente un territoire fort restreint. Cet aspect aura son importance dans les orientations socio-économiques du village.
- 9 – Guadalupe est située à environ 640 m. d'altitude; elle est entourée par des monts de 1.400 m.
- 10 – La tenue des registres des baptêmes commence en 1496, celle des défunts en 1508, quant à celle des mariages, il faut attendre 1584. Ces registres se trouvent actuellement au Monastère de Guadalupe.

- 11 – Ces informations nous sont offertes par Diego de Eciija, chroniqueur et historien hiéronymite, dans son *Historia de Guadalupe*. Il meurt en 1535, à l'âge de 83 ans, après avoir vécu pendant plus de soixante ans à Guadalupe.
- 12 – Le Chapitre traite des questions d'intérêt général.
Le Chapitre Général s'attache aux cas litigieux.
L'Orden-Sacro se réunit lorsque des décisions importantes doivent être prises.
Les conseils sont réunis à la demande du prieur.
Les Hiéronymites guadaloupenses manifestent une grande indépendance envers le Général de l'Ordre. Ils refuseront plusieurs fois d'appliquer les directives de leur général.
- 13 – Zurbaran restera six années à Guadalupe.
- 14 – Les pâturages d'été sont situés dans les montagnes du Léon. L'archevêque de Plasencia et les Hiéronymites de Guadalupe eurent de longs procès. L'archevêque refusant d'admettre le libre passage des bêtes, d'autant que le monastère avait par privilège royal des franchises, par lesquelles ses troupeaux pouvaient circuler librement sans devoir acquitter aucun droit de passage.
- 15 – En 1398, il y a 773 vaches, 1.959 brebis, 75 chèvres, 9 mulets.
En 1527, il y a 2.562 vaches, 20.467 brebis, 7.351 chèvres, 19 mulets et 1.589 porcs.
En 1730, ce sont 1.777 vaches, 36.422 brebis, 5.925 chèvres, 735 porcs et 223 mulets.
- 16 – 1 poule = 31 maravedis; 1 fanègue de blé = 350 maravedis.
- 17 – Une ordonnance municipale stipule que le prieur et ses représentants doivent fixer les prix sur tout ce qui se vend dans la localité.
Une autre ordonnance informe que si une vente doit avoir lieu, le prieur doit en être informé le premier, afin qu'il autorise ou n'autorise pas la dite vente. De plus, si la chose à vendre intéresse le monastère, le prieur est alors seul acheteur, au prix fixé par ses représentants. Cette clause concerne avant tout les ventes foncières ou immobilières qui peuvent avoir lieu dans le village.
- 18 – Converso signifie converti. Sont appelés conversos les Juifs qui se sont convertis au Christianisme. Mais aussi le converso est celui qui a eu de près ou de loin un parent juif.
- 19 – C'est au XVI^e siècle que ce mouvement de paupérisation s'amorce. Mais la prise de conscience se fait au siècle suivant. Les moines, dans leurs écrits, s'inquiètent de la baisse de leurs recettes, mais aussi de la pauvreté de leurs sujets. Au XVIII^e siècle, on recense 200 pauvres, qualifiés de misérables, sans travail et dépendant entièrement de la charité des moines, ainsi que quelques 300 autres ayant le statut de journaliers. La population totale recensée en 1791 est de 750 *vecinos*.
- 20 – La même arrobe de vin sera vendue l'année suivante à Guadalupe 442 maravedis.
- 21 – Cette répartition présente l'avantage de nous permettre de suivre et de saisir le processus de contestation qui se développe et meurt au XVI^e siècle.
- 22 – Appartiennent à cette catégorie principalement les administrateurs (alcaldes, procuradores, notaires...), mais aussi des médecins.
- 23 – L'opposition au monastère apparaît lorsque les villageois considèrent que les moines ne dirigent pas la cité selon la coutume, et qu'ils outrepassent ainsi leurs droits. Les premières réactions villageoises ont éclaté dès l'installation des Hiéronymites. Ce

groupe d'artisans-paysans était alors composé en grande partie par les éléments judéo-chrétiens du village.

- 24 – Ils ont une action religieuse et municipale, puisqu'ils se chargent, entre autre, d'enterrer les morts, de veiller au maintien des bonnes mœurs.
- 25 – Le monastère possède dans le quartier d'En Haut 142 maisons, et 12 autres lui paient un cens. Dans le quartier d'En Bas, il est propriétaire de 156 maisons.
- 26 – Des soulèvements populaires ont eu lieu à la fin du XIVe siècle et début XVe siècle, mais il semblerait qu'il s'agisse davantage d'un phénomène de rejet : les Hiéronymites sont installés depuis peu à Guadalupe.
- 27 – Au XVe siècle, plus de 1/5e de la population villageoise est juive ou *converso*.
- 28 – Lors des procès monastiques de 1485, 52 moines sont chassés et certains brûlés. En fait, pratiquement tous les Hiéronymites de Guadalupe ont subi les interrogatoires inquisiteurs.
- 29 – Bilan : 50 personnes, dont 25 femmes et 25 hommes, sont brûlés.
 32 personnes, qui ont pu fuir, sont brûlées en effigie.
 40 condamnés à la prison à vie.
 234 personnes doivent abjurer.
 En 1485, 200 familles sont chassées du village.
 Tous les biens sont confisqués.
- 30 – Au XVe siècle, des Juifs, dont un riche frippier brûlé en 1485, ont prêté des sommes importantes au monastère. Diego de Ecija, chroniqueur et contemporain, révèle et condamne les liens d'amitié qui existaient entre des Hiéronymites et des familles juives ou conversos du village. En 1476, lors d'une poussée d'antisémitisme, le prieur prend résolument position en faveur des conversos.
- 31 – La suspicion qui a pesée sur les moines (certains seront excommuniés) a eu très probablement des retombées psychologiques sur les villageois, tous, en principe, Vieux-Chrétiens après 1486.
- 32 – 1509-1511 : premier des grands procès, dont le thème principal est la revendication territoriale.
 1517 : les villageois, et surtout un notable Bonilla, demandent devant la Chancellerie de Grenade que soient appliquées certaines décisions de la Sentence.
 1520-1521 : une soixantaine de villageois expropriés par le monastère de leurs maisons demandent réparations.
 1529-1536 : les villageois revendiquent essentiellement deux faits : exemption fiscale et libertés municipales.
- 33 – Quelques Ordonnances Municipales avaient été édictées au XVe siècle, mais ces dispositions parcellaires ne peuvent faire figure de code législatif.